

# Aide-mémoire

## des conditions d'admission au poste de salarié de la nature et des forêts (m/f)

### Conditions d'admissibilité :

Les candidat(e)s doivent :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- offrir les garanties de moralité requises ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requise pour l'exercice de l'emploi .

### Faire valoir les compétences suivantes :

- Aptitude manuelle ;
- Affinité technique ;
- Bonne constitution physique ;
- Travailler de manière autonome ;
- Bonne connaissances des espèces d'arbres et des végétaux ;
- Permis de conduire (obligatoire).

### Pièces à joindre à la candidature :

- Demande d'emploi téléchargeable sur le site internet suivant :  
<http://www.environnement.public.lu/fr/recrutement.html>
- Une lettre de candidature avec CV;
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- Une copie du permis de conduire ;
- Un extrait récent du casier judiciaire n°3 (datant de moins de 1 mois) ;
- Un extrait récent de l'acte de naissance.

### Missions

- Travaux sylvicoles et environnementaux nécessaires à la gestion durable des forêts publiques et des espaces naturels ;
- Travaux de protection de la nature en milieu ouvert.

### **Modalités de recrutement**

Le recrutement se fait sur base des dossiers de candidatures et d'entretien. Les candidats présélectionnés devront se soumettre à la suite à un examen-concours sous forme d'un test pratique.

Une expérience en travaux forestiers est considérée comme un atout important.

Les nouveaux titulaires seront engagés moyennant un contrat de travail à durée indéterminée à raison de 40 heures par semaine sous le statut de la convention collective des salariés de l'Etat (**groupe de salaire B**). La période d'essai est fixée selon les dispositions en vigueur.

Les nouveaux titulaires devront se soumettre, avant d'entrer en fonction, à un examen médical d'embauche auprès du médecin de travail compétent. (Application des dispositions de l'article L-326-1 du Code de travail). Les modalités pratiques de l'examen médical leur seront communiquées en temps utile.

**Les dossiers de candidature, munis de toutes les pièces requises, sont à adresser à l'Administration de la nature et des forêts, 81 avenue de la Gare, L-9233 Diekirch pour le 03 août 2018 au plus tard.**

**Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prise en considération.**